



ISUZU *D-MAX*

Loi de Finance 2006 sur la Taxe des Véhicules Polluants

(à compter du 1er juillet 2006, la taxe sur les véhicules polluants sera appliquée conformément à la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finance pour 2006)

! EXONERATION DE TAXE !

SUR LES EMISSIONS DE CO2 POUR NOS

ISUZU *D-MAX*

Plus de renseignements : Olivier GRANGE - 04 72 71 98 98

Pour les autres véhicules, taxe additionnelle sur la carte grise :

- Pour qui ? Tous les véhicules particuliers (**VP**) mis en circulation à compter du 1er juin 2004
- Dans quel cas ? Nouvelles immatriculation à partir du 1er juillet 2006 (neuf ou occasion)

Calcul de la taxe additionnelle par rapport au taux de CO2 (case V7 du certificat d'immatriculation):

Pour les véhicules qui ont fait l'objet d'une réception Européenne (CE) :

émission < ou = à 200 g/km : pas de taxe
émission > à 200 g/km et < ou = à 250 g/km : 2€ par gramme
émission > à 250 g/km : 4€ par gramme

exemples :

Type de véhicule	Emission de CO2 (g/km)	Taxe pour émission < ou = à 200 g/km	Taxe pour émission > à 200 g/km et < ou = à 250 g/km	Taxe pour émission > à 250 g/km	Taxe additionnelle totale pour le véhicule
HYUNDAI SANTA FE 2.0 CRDi 2WD PACK Confort	203	-	2€x 3	-	6 €
RENAULT VEL SATIS 3.5L V6 BVA5 PROACTIVE EURO 4	275	-	2€x 50	4€x 25	200 €

Pour les autres véhicules, un montant forfaitaire est lié au nombre de CV:

< à 10CV : pas de taxe
>ou= à 10CV et < à 15CV : 100€
>ou= à 15CV : 300€

Calcul automatique sur le site de [l'Ademe](http://www.ademe.fr).

Taxe différentielle (vignette):

Pour 2006 :

- les véhicules en parc au 1er décembre 2005, déclaration et paiement de la taxe différentielle
- les véhicules mis en circulation du 02/12/2005 au 15/08/2006, déclaration et paiement de la taxe différentielle

Pour 2007 :

Suppression de la taxe différentielle devra être compensé par une modification du tarif et du champs d'application de la TVS